

Les Centres départementaux d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) proposent un rendez-vous personnalisé, gratuit, et confidentiel aux dirigeants d'entreprise en difficulté, en visioconférence.

Plate-forme nationale d'écoute et d'orientation animée par des experts-comptables, commissaires aux comptes, avocats, anciens juges du Tribunal de commerce, tous bénévoles.

Paris, le 29/04/2020 – Les « Entretiens du Jeudi » du CIP, rendez-vous gratuits et confidentiels avec un trio de bénévoles (expert-comptable/commissaire aux comptes, avocat et ancien juge du Tribunal de commerce), permettent aux dirigeants qui rencontrent des difficultés, d'être écoutés et orientés vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation. Durant la période de crise liée au Covid-19, ces Entretiens personnalisés sont proposés en visioconférence. Particulièrement en ces circonstances inédites, les experts bénévoles du CIP ont pour objectifs d'aider les dirigeants à s'y retrouver parmi les aides à disposition déployées par l'Etat, de les orienter vers les dispositifs adéquats, d'évoquer leurs difficultés, et de proposer un espace où il est possible d'être écouté(e).

Avant le confinement, le dirigeant pouvait prendre un rendez-vous « physique » dans l'un des 70 CIP Territoriaux (antennes locales du CIP) repartis sur l'ensemble du territoire national. Aujourd'hui, il lui suffit d'envoyer un mail (cip@cs.experts-comptables.org) pour être rappelé dans les 24 heures et obtenir un rendez-vous auprès d'un CIP. Les CIP actifs prendront ainsi en charge des entreprises en dehors de leur rayonnement territorial habituel, en fonction des demandes.

« Les différents mouvements sociaux de ces derniers mois conjugués à la crise liée à l'épidémie du Covid-19, conduisent de nombreuses entreprises au bord de la faillite. Un tel ralentissement de l'économie globale a mis de nombreuses PME mais aussi des commerçants, des artisans et des professionnels libéraux dans des situations très délicates. Nous constatons, chaque jour, que les chefs d'entreprise ont de plus en plus de mal à maintenir leur trésorerie à flot et de faire face économiquement ou psychologiquement d'ailleurs, aux multiples difficultés en cette situation sans précédent. Les conséquences psychologiques de la crise ne doivent pas être négligées car les patrons sont les premiers à sentir les effets du ralentissement économique ou de l'arrêt de leur activité, ce qui accentue les pressions auxquelles ils sont soumis. Afin de répondre à cette détresse, le CIP National et l'ensemble de ses CIP Territoriaux, se sont donc naturellement mobilisés pour les accueillir à distance, les orienter et continuer ainsi leurs Entretiens. L'objectif est de leur permettre de trouver les solutions les plus efficaces pour faire face à leurs difficultés actuelles. Mais nous pensons également à l'avenir puisque le redémarrage de l'économie ne se fera pas sans obstacles : paiement des charges reportées, crédits garantis par l'État à rembourser, délais de paiement rallongés, etc. L'Entretien gratuit et confidentiel avec les experts bénévoles du CIP sera alors une aide précieuse. » précise William Nahum, président du CIP National.

Acteur essentiel de la prévention des difficultés des entreprises depuis 25 ans, il est apparu primordial au CIP d'étendre ses missions pour accompagner le chef d'entreprise au-delà des aspects purement techniques, comptables et financiers. En formant ses experts bénévoles à la détection de la détresse psychologique des dirigeants qu'ils reçoivent, il est ainsi également présent sur les plans humain et psychologique. Pour ce faire, le CIP a noué un partenariat avec APESA France (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance psychologique Aigüe). Ce partenariat permet depuis 2016 aux experts bénévoles de détecter la souffrance morale du dirigeant reçu et de lui proposer une consultation avec un psychologue clinicien. Si le chef d'entreprise accepte cette aide, il peut bénéficier de ce soutien psychologique gratuit. Il s'agit donc de prévenir des problèmes psychologiques tels que le burn-out ou encore des crises suicidaires en détectant la souffrance morale aigüe.

A propos du CIP National : Lancé en 1995 sur une initiative des professionnels du chiffre et du droit, le CIP national fédère aujourd'hui 70 CIP Territoriaux répartis sur tout le territoire dont il soutient le développement et coordonne l'activité. Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts comptables (CSOEC), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), la Conférence Générale des Juges Consulaires de France (CGJCF), et le Conseil National des Barreaux (CNB), rejoints par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France), les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA France), l'Inter-Fédération des Organismes de Gestion Agréés (OGA), le Conseil National des Greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) et enfin le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ) se sont unis dans une démarche de détection précoce et prévention des difficultés. Les associations Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE) et Entreprises Collectivités Territoriales Insertion (ECTI) ou encore la Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CCEF) en sont membres associés.

www.cip-national.fr

Contact presse : Imedia Conseil & Communication – 01 43 38 75 35

Florence Fauré – ffaure@imedia-conseil.fr - 06 45 26 53 71

Auberi Hautcoeur – ahautcoeur@imedia-conseil.fr – 07 87 60 26 23

Vanessa Haddar – vhaddar@imedia-conseil.fr - 06 03 67 59 93